

# Soutiens à la création et à la diffusion cinématographiques en province de Luxembourg



REGLEMENT

2017-2018

La Province de Luxembourg a mis en place au sein du Service de la Diffusion et de l'Animation culturelles un Secteur Cinéma qui a pour objectif d'encourager et de favoriser la diffusion et la création cinématographiques en province de Luxembourg et ce, sur 3 axes :

### Aide à la diffusion par un soutien aux salles de cinéma :

Compte tenu de la difficulté et de toute l'importance de la diffusion cinématographique en milieu rural. Soutien distinct aux salles uniques et aux cinémas disposant de plusieurs salles.

### Aide à la diffusion par un soutien aux ciné-clubs :

Soutien financier aux ciné-clubs indépendants.

### Aide à la production de courts métrages :

Double objectif:encourager la production de courts métrages afin de participer à l'émergence de nouveaux talents et de favoriser la création de structures de productions et de services en province de Luxembourg. Inciter les auteurs, les réalisateurs et les producteurs à tourner en province de Luxembourg et à y traiter des sujets en lien avec le territoire.



# Aide à la diffusion par un soutien financier aux salles de cinéma

Disposant d'UNE SEULE SALLE de projection:

Critères de recevabilité:

- Salle de cinéma se trouvant en province de Luxembourg.
- Ne pas bénéficier d'un subside de fonctionnement annuel alloué par une Commune ou ne pas avoir bénéficié d'un subside communal au cours des 5 dernières années.
- Organiser un festival thématique annuel ou participer à l'opération «Du roman à l'écran».

Montant: 2.500 €

Soutien complémentaire:

Un montant de 600 € est octroyé si, complémentairement à sa programmation classique, le cinéma met sur pied une programmation «non commerciale» (hors programmation des Centres culturels) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 6 séances par an et dans laquelle au minimum l'une d'elles sera consacrée à l'un des deux axes thématiques privilégiés par la Province pour 2018 : la projection d'un film sur le thème médiéval ou sur la Grande Guerre 14-18.

Documents à fournir:

- Courrier de demande.
- Programme.
- Comptes de l'année précédente.
- Budget de l'année en cours.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside.

Disposant de PLUSIEURS SALLES de projection:

Critères de recevabilité:

- Salle de cinéma se trouvant en province de Luxembourg.
- Ne pas bénéficier d'un subside de fonctionnement annuel alloué par une Commune ou ne pas avoir bénéficié d'un subside communal au cours des 5 dernières années.
- Organiser un festival thématique annuel ou participer à l'opération « Du roman à l'écran ».

Montants de base:

- 2 à 3 salles: 1.000 €
- Plus de 3 salles: 500 €

Soutien complémentaire:

Un montant de 500 € est octroyé si, complémentairement à sa programmation classique, le cinéma met sur pied une programmation «non commerciale» (hors programmation des Centres culturels) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 6 séances par an et dans laquelle au minimum l'une d'elles sera consacrée à l'un des deux axes thématiques privilégiés par la Province pour 2018 : la projection d'un film sur le thème médiéval ou sur la Grande Guerre 14-18.

Documents à fournir :

- Courrier de demande.
- Programme.
- Comptes de l'année précédente.
- Budget de l'année en cours.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside.



# Aide à la diffusion par un soutien financier aux ciné-clubs

Soutien financier annuel aux ciné-clubs indépendants en province de Luxembourg:

Critères de recevabilité:

- Mettre sur pied une programmation «non commerciale» (hors programmation des Centres culturels ou programmation propre d'une salle de cinéma) de type ciné-club, ciné-débat d'au moins 5 séances par an et dans laquelle l'une d'elles sera consacrée à l'un des deux axes thématiques privilégiés par la Province pour la saison 2017-2018: la projection d'un film sur le thème médiéval ou sur la Grande Guerre 14-18. Ne pas déjà bénéficier d'un subside annuel de fonctionnement octroyé par la Province.

Montants:

- 700 € pour la programmation de 5 à 7 séances par an
- 1.000 € pour la programmation de 8 à 10 séances par an

Documents à fournir:

- Courrier de demande.
- Programme.
- Comptes de l'année précédente.
- Budget de l'année en cours.
- Justificatifs des dépenses à hauteur du montant du subside.



# Aide à la production de courts métrages

Soutien financier à la production de courts métrages sur le territoire de la province de Luxembourg.

Double objectif:

Encourager la production de courts métrages afin de participer à l'émergence de nouveaux talents et de favoriser la création de structures de productions et de services en province de Luxembourg.

Inciter les auteurs, les réalisateurs et les producteurs à tourner en province de Luxembourg et à traiter des sujets en lien avec le territoire.

Critères de recevabilité :

- Le projet de court métrage doit avoir un lien évident et non anecdotique avec le territoire provincial.
- Le projet de court métrage doit privilégier l'implication d'auteurs, de réalisateurs ou encore de comédiens et techniciens de la province de Luxembourg.
- Une part du tournage doit être faite en province de Luxembourg et être significative par rapport à la durée totale du tournage du court métrage.
- La subvention provinciale doit être dépensée à 100 % en province de Luxembourg.
- Durée inférieure à 40 minutes.
- N'entrent pas en compte les projets réalisés dans le cadre scolaire exception faite pour un court-métrage de fin d'étude dans le cadre d'un cursus au sein d'une Ecole supérieure de cinéma en Belgique.

Montant: 5.000 €

La subvention visée au présent règlement ne sera en outre octroyée au réalisateur ou au producteur du court métrage faisant l'objet de la demande qu'à condition que l'ASBL CLAP ainsi que la Province de Luxembourg puissent utiliser le droit de diffuser ladite oeuvre.

## Documents à fournir:

- Un courrier de demande.
- Le synopsis.
- Le scénario.
- Le devis détaillé avec une évaluation des dépenses effectuées en province ainsi que le plan de financement précisant les soutiens financiers déjà obtenus.
- Le contrat du diffuseur (s'il existe).
- Une note d'intention du réalisateur
- Le CV de l'auteur et du réalisateur.
- Les références de la société de production.
- Une note détaillant les liens, retombées prévues, lieux et durée du tournage.

Chaque dossier sera examiné par un Comité de lecture:

## Demandes 2017 :

- 1ère session : remise des dossiers pour le 1er février, réunion Comité le 15 février.
- 2ème session : remise des dossiers pour le 1er juin, réunion Comité le 14 juin.
- 3ème session : remise des dossiers pour le 1er novembre, réunion Comité de lecture le 15 novembre.



# Renseignements

Patrick ADAM

Député provincial en charge de la Culture

Rue Netzer, 19

6700 ARLON

063/212.690

secretariat.adam@province.luxembourg.be

Service Culture et Sport

Responsable Secteur Cinéma

Lindsay WAUTHIER

Palais Abbatial, 12

6870 SAINT-HUBERT

061/250.176 – l.wauthier@province.luxembourg.be

